



DIE GEBIRGSKANTONE

Regierungskonferenz der Gebirgskantone
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conferenza dei governi dei cantoni alpini
Conferenza da las regenzas dals chantuns alpins

Communiqué de presse

Une décision juste, sur le fond et politiquement

La Conférence des Gouvernements des cantons alpins (CGCA) salue la décision du Conseil fédéral de proposer au Parlement le maintien de la redevance hydraulique maximale. Il s'agit de la seule décision qu'il convenait de prendre, objectivement et politiquement, car aucune raison n'existe pour un abaissement de la redevance hydraulique maximale.

Selon une étude mandatée par les cantons alpins sur les revenus de l'énergie hydraulique, même durant les périodes où les prix du marché étaient très bas, le secteur de l'électricité a été en mesure de générer des bénéfices avec l'hydroélectricité, à tous les niveaux de valeur ajoutée (cf. communiqué de presse du 28.8.2017). En outre, depuis 2016, les prix du marché sont repartis à la hausse et ont augmenté de plus de 25%. Vu le niveau extraordinairement bas des différents lacs artificiels, des revenus très attrayants ont certainement pu être réalisés l'hiver dernier. C'est pourquoi, il n'y avait et il n'y a donc ni raison objective, ni politique, justifiant une baisse de la redevance hydraulique maximale. Cette position était partagée par une majorité des participants à la consultation. La proposition du Conseil fédéral au Parlement de prolonger le montant actuel de la redevance hydraulique à 110 CHF par kilowatt de puissance brute en 2020 et au-delà est donc objectivement et politiquement justifiée.

La CGCA considère comme inutile le maintien limité dans le temps de la redevance maximale actuelle. En effet, le Conseil fédéral veut envoyer en consultation un nouveau modèle de redevance hydraulique en automne 2018 ou au printemps 2019. Avec l'entrée en vigueur d'un nouveau modèle, le modèle valable jusqu'à cette date serait de toute manière abrogé. En outre, fondamentalement, un éventuel nouveau modèle pour la redevance doit être coordonné avec le nouveau modèle de marché de l'électricité.

Les cantons de montagne restent ouverts à la discussion sur la question de savoir si un nouveau modèle sur les redevances hydrauliques devrait être introduit à l'avenir. Ils examineront les propositions correspondantes, en relation avec la conception future du marché de l'électricité. Cependant, un nouveau modèle pour les redevances devra toujours répondre à certaines exigences fondamentales. Premièrement, il doit couvrir la totalité de la valeur ajoutée qui peut être générée par l'utilisation de l'hydroélectricité. Deuxièmement, les sociétés d'électricité doivent être totalement transparentes en ce qui concerne l'ensemble des coûts et des revenus. Troisièmement, la compensation pour l'utilisation de l'hydroélectricité doit rester dans son intégralité une indemnité de ressource. Ce n'est qu'ainsi qu'il est garanti que les cantons producteurs d'hydroélectricité participent équitablement à ce que l'on appelle la rente ressource.

Coire, 23 mai 2018

Personnes de contact :

Dr. Christian Vitta, Président de la CGCA: 091 / 814 39 14 dfc-dir@ti.ch
Fadri Ramming, Secrétaire général de la CGCA: 081 / 250 45 61 fadri.ramming@gebirgskantone.ch

Präsident: Staatsrat Dr. Christian Vitta
Generalsekretär: lic. iur. Fadri Ramming

Hinterm Bach 6, Postfach 539, 7001 Chur
Tel. 081 250 45 61, Fax 081 252 98 58
kontakt@gebirgskantone.ch
www.gebirgskantone.ch